que le projet d'une conférence générale des représentants des gouvernements fédéral et provinciaux à l'automne de 1950 soit étudié et réglé à

la conférence du mois de janvier.

Il me paraît opportun de vous dire, à ce sujet, que les premiers ministres de cinq provinces, d'une part, m'ont déjà signifié leur adhésion au projet. Je n'ai pas encore reçu, d'autre part, la réponse des premiers ministres des quatre autres provinces.

Votre bien dévoué,

Louis-S. St-Laurent.

(Texte)

Province de Québec

Cabinet du Premier Ministre

Québec, le 1er février 1949

Le très honorable Louis-S. St-Laurent, C.R., C.P., Premier ministre du Canada, Ottawa, Canada.

Monsieur le premier ministre,

J'ai reçu, lundi de cette semaine, votre lettre datée du 27 janvier et concernant un projet de conférence inter-gouvernementale canadienne à Ottawa l'automne prochain. A la première séance du conseil des ministres depuis ces dates, j'en ai donné connaissance à mes collègues au Conseil Exécutif de la province.

Vous écrivez qu'il y aurait "unanimité sur l'opportunité de tenir une conférence à une date appropriée du mois de septembre ou d'octobre." Il y a certainement malentendu à ce sujet.

Comme tous l'ont constaté, c'est le désir du gouvernement de la province de Québec de coopérer loyalement au règlement juste, équitable et
constitutionnel de tous les problèmes qui peuvent
se soulever dans le domaine des relations fédéralesprovinciales. De fait, mes collègues qui y ont
assisté et moi-même gardons, de la dernière conférence à Ottawa. un agréable et durable souvenir.

L'opinion et l'attitude du gouvernement de la province de Québec ont été, je crois, clairement exprimées, spécialement au cours des séances de la récente conférence à Ottawa. Il n'est pas nécessaire, j'en suis certain, de répéter les déclarations que j'ai faites, alors, au nom de la province de Québec.

La rédaction d'une constitution essentiellement canadienne, étudiée et décidée au Canada, par des Canadiens et pour les Canadiens, comporte, comme vous l'admettrez, sans doute, un travail d'une importance capitale qu'il convient d'accomplir avec beaucoup de soin et sans jamais sacrifier la réalisation du but désiré et désirable, aux avantages temporaires et plus que douteux de décisions hâtives ou insuffisamment mûries. En ce qui concerne la province de Québec, je crois que la position que nous avons prise ne prête à aucune équivoque possible.

Au cours de la récente conférence à Ottawa, toutes les provinces ont fait des suggestions, adopté des attitudes, exprimé des opinions. Seules, les autorités fédérales n'ont apporté aucune suggestion, non plus qu'émis aucune opinion.

A notre avis, dans de semblables conférences, il nous semble utile, juste et nécessaire que tous et chacun des participants échangent entre eux leur manière de voir et leurs suggestions afin que de l'ensemble de ce travail puisse naître les réalisations les meilleures possibles. Le vieux proverbe est toujours vrai: du choc des idées jaillit la lumière.

Incontestablement, les autorités fédérales ont le droit d'avoir des opinions et même des convictions et nous sommes portés à ajouter, bien respectueusement, que l'échange des opinions et des suggestions est, non seulement un droit fédéral et un droit provincial, mais que c'est un devoir qui découle de l'esprit de franche et loyale coopération désirée et désirable entre les différents gouvernements de la confédération canadienne. C'est pourquoi nous aimerions connaître, afin de pouvoir les étudier, les opinions et la manière de voir du gouvernement fédéral.

Vous conviendrez qu'il ne s'agit pas pour qui que ce soit, en l'occurrence, d'imposer sa manière de voir et que si les autorités fédérales négligeaient d'exprimer des opinions et de faire des suggestions, elles donneraient la malheureuse impression d'un manque de coopération à l'édification d'une constitution canadienne et d'une confédération fortement unie dans le respect intégral des droits de chacun.

Sans doute, dans l'échelle des valeurs, l'argent n'occupe pas la première place, loin de là; mais il faut tout de même ne pas oublier que nous vivons sur la terre et que les ressources financières sont nécessaires à la vie.

Un des problèmes importants qui doit être réglé, à notre sens, de façon précise, à l'abri de toute contestation sérieuse, c'est le problème qui se rapporte aux pouvoirs fiscaux indispensables aux différents gouvernements. Gouverner, c'est prévoir, et c'est pourquoi il est nécessaire de posséder des sources de revenus capables non seulement de répondre aux besoins actuels mais aussi à ceux de l'avenir.

A plusieurs reprises, nous avons suggéré ce qui nous semble être une excellente méthode d'obtenir une coopération parfaite. Nous sommes convaincus que, dans son esprít et dans sa lettre, la constitution canadienne accorde aux provinces au moins une priorité en matière de taxation directe; toutefois, comme il y a des opinions contraires, que nous respectons sans les partager, il y aurait lieu de définir clairement, incontestablement, en s'inspirant de l'esprit fédératif, les pouvoirs de taxation de toutes et chacune des autorités gouvernementales canadiennes.

Nous croyons, de plus, qu'une délimitation incontestable des pouvoirs fédéraux et des pouvoirs provinciaux s'impose, même si nous sommes convaincus que certaines contestations de pouvoirs provinciaux sont mal fondées. En outre, nous croyons qu'il est recommandable de trouver et d'établir un système approprié et juste qui tiendrait compte des droits de cet éternel méconnu, le payeur de taxes, tout en conservant à chaque autorité gouvernementale les pouvoirs essentiels à un gouvernement responsable.

Auriez-vous l'obligeance, monsieur le premier ministre, de nous faire connaître les opinions et l'attitude des autorités fédérales à ces sujets?

Soyez persuadé que nous désirons, de tout cœur, coopérer au progrès et à la prospérité du pays ainsi qu'au progrès et à la prospérité des provinces, de notre province en particulier; cette coopération, à notre sens, ne saurait exister que sur des bases fédératives, respectueuses des éléments indispensables au gouvernement responsable.

Nous l'avons déclaré à plusieurs reprises, les délégués de la province de Québec participent à ces conférence inter-gouvernementales canadiennes non pas comme chefs d'un parti politique, mais comme représentants de la province; de même nous considérons les délégués d'Ottawa non comme les chefs d'un parti politique mais bien comme les représentants de l'autorité fédérale. C'est notre bien sincère désir de toujours nous inspirer de ces principes qui nous paraissent appropriés et convenables pour tous.

Avec plaisir je réitère, au nom de la province de Québec, l'invitation cordiale que j'ai faite de tenir ces conférences, ou au moins quelques-unes